

Séance du 9 juin 2023

Projet Délibération n° 2023_35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 juin 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume et DULAURIÉ Jérémy.

Objet : création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

En raison d'un besoin de structuration des missions de secrétariat de Mairie, le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- il sera chargé des fonctions de Secrétaire de Mairie d'une commune de moins de 2000 habitants avec des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2023.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 13 juin 2023

Le Maire, Philippe SAËS

